

Province de Québec

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 13 octobre 2020, à 19h30 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 489 chemin St-Louis, à Saint-Étienne-de-Beauharnois, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

DM-2020-03 87, chemin de la Rivière

Lot : 4715835 du Cadastre du Québec

Zonage : Zone H-2

Le propriétaire de l'immeuble a déposé le 11 août 2020 une demande de dérogation mineure visant à autoriser l'installation d'un garage détaché de 800 pieds carrés

Le Règlement de zonage numéro 2002-127, à l'article 38, fixe à 753,50 pieds carrés la superficie maximale autorisée d'un garage privé dans le périmètre urbain.

La demande aura donc pour effet d'autoriser la construction d'un garage privé détaché d'une superficie de 800 pieds carrés

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Etienne-de-Beauharnois ce 29^e jour du mois de septembre 2020.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Etienne-de-Beauharnois

Certificat de publication

Avis public

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME #2020-03**

Je soussignée Ginette Prud'homme, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aujourd'hui **le 29 septembre 2020 entre 12 heures pm et 17 heures pm** à chacun des deux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 29 septembre 2020.

Ginette Prud'homme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière